

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XII

FÉVRIER 1906

No 2

ORIGINE DU MOT MISSISQUOI

Depuis la publication de mon premier article dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, (vol. XI, p.270), j'ai reçu de M. Joseph Laurent, ancien chef des Abénakis de Saint-François, près de Saint-Thomas-de-Pierreville, une longue et intéressante lettre dont je détache le passage suivant :

“ Je regrette beaucoup que votre lettre du 14 juin au sujet du mot *Missisquoi*, etc., soit restée si longtemps sans réponse. J'étais alors dans les Montagnes Blanches (New-Hampshire), où j'ai passé près de cinq mois. Mais, comme on dit souvent, mieux vaut tard que jamais.

“ En vous donnant la signification du nom de *Missisquoi*, je crains que vous ne soyez pas plus satisfait que je ne le suis moi-même. Le mot s'épelle de tant de manières : “ Missiquoi ” et “ Missiquoy ” suivant votre lettre (1), et “ Messisco ” “ Messisquoi ” et “ Missiscoug ”, suivant celle de M. Geo. McAleer, de Worcester, (2) en date du 25 septembre dernier. A ces cinq différentes épellations j'ajoute la mienne, selon la forme employée il y a quelque soixante ans passés :

(1) Ma lettre épelait le dernier mot avec un *k* au lieu de *q*.

(2) Le chercheur américain mentionné dans mon premier article.

“ Messipskoik ” où les différentes syllabes, Mes-sips-ko-ik, étaient toutes distinctement sonnées et où le premier s, dans *mes*, articulait tout comme les autres ; car dans notre langue toutes les lettres se prononcent, c'est-à-dire que chacune a sa valeur.

“ Dans la langue moderne des Abénakis, l'endroit porte le nom de *Mas-sips-ko-ik* (Massipskoik), qu'on prononce Mas-seps-ko-wik, et qui signifie “ où il y a de la pierre à fusil—where flint is to be found.

“ Je ne suis jamais allé à cet endroit, mais on me dit qu'il y a où qu'il y a eu là de la pierre à fusil.” (1)

Le 14 décembre, le chef Laurent m'adressait ce qu'il appelle son dernier mot. Il observe d'abord que la langue abénakise a subi de si grandes modifications depuis un siècle qu'il est presque impossible de trouver le sens de noms que l'on sait être d'origine abénakise. Il finit par dire que le mot “ Massipskoik ”, où il y a de la pierre à fusil, ressemble tellement à “ Massapskouik ”, “ Massapskuikak ”, où il y a de grandes roches, que la véritable origine du mot “ Mis-isquoi ” est douteuse.

Finalement, le 19 décembre, je recevais de M. Laurent un petit vocabulaire composé et publié par lui en 1884 (Imprimé par Brousseau, de Québec) portant le titre de “ New Familiar Abenakis and English Dialogues ”. Mon attention n'est pas attirée sur aucune page, mais en le parcourant, je lis à la page 216, sous le titre de “ Etymology of Indian names by which are designated certain Tribes to day, rivers, lakes, etc. ” l'exemple suivant : “—Missisquoi, comes from Masipskoik (Abénakis), where there is flint.”

Le chef Laurent s'accorde avec le P. de Gonzague

(1) M. McAleer affirme qu'il n'y a jamais eu de pierre à fusil à cet endroit.

à dire que l'origine du mot *Missisquoi* est abénakise. Cela n'est pas surprenant quand on se rappelle qu'à l'exception des Micmacs, tous les Indiens des colonies de la Nouvelle-Angleterre, (1) maintenant presque disparus, parlaient la langue abénakise. (*Histoire des Abénakis*, par l'abbé Maurault, 1866, pp. 6, 9, et 10.) L'abbé Maurault, pendant plus de trente ans missionnaire chez les Abénakis, cite entre autres, un grand nombre de noms de rivières, de montagnes, de villages, etc., donnés par les Indiens et conservés jusqu'à nos jours, quoique souvent plus ou moins défigurés. Le mot *Missisquoi* est un de ces noms ; mais d'après le chef Laurent ce mot n'est pas abénakise dans cette forme. En effet il a été francisé : la lettre *q* n'existe pas en abénakise et le son correspondant s'y rend par *h*, dit l'abbé Maurault, p. XI. Dans la concession de M. de Lusignan, le mot *Missisquoy* est épelé avec un *k* et non avec la lettre *q*. La ratification qui en fût faite en 1735 l'épelle de la même façon. (Ar. Can., 1904, p. 218). M. Laurent nous dit que la baie qui porte ce nom est maintenant connue des Abénakis sous celui de " *Massipskoik* ", et qu'elle l'était il y a soixante ans sous celui de " *Messipskoik* ", qui veut dire " où il y a de la pierre à fusil. "

Cette signification diffère un peu de celle que mentionne le P. de Gonzague ; mais tous deux s'accordent à dire que le mot a trait à une sorte de pierre et non pas à la Poule d'eau, " *Water Fowl* ", et qu'il est possible qu'il voulait dire de grandes pierres. M. de Gonzague, en réponse à une de mes questions, vient juste-

(1) Une ancienne carte du Canada publiée par le P. de Rochemonteix, S. J., au tome Ier des " *Jésuites en la Nouvelle France* " indique une vaste contrée au sud-est du lac Champlain comme étant le pays des Abénakis.

ment de m'écrire que dans la première lettre que j'ai publiée de lui, il avait simplement exprimé l'opinion des Indiens les mieux renseignés qui se trouvaient dans le village. M. de Gonzague admet qu'il ne se considère pas comme connaissant la langue des Abénakis, quoiqu'il ait été leur missionnaire pendant plusieurs années et qu'il soit lui-même d'origine abénakise. Durant le ministère de M. Maurault, 1840-1871, chez les Abénakis, la langue indienne était celle des offices et des instructions religieuses. C'est pourquoi il se trouve encore nombre de vieillards qui comprennent bien le dialecte. M. Laurent observe de son côté que l'abénakis est la langue des Abénakis, quoiqu'ils soient tous familiers avec le français et l'anglais. M. de Gonzague n'a aucun doute, ajoute-t-il, que l'orthographe et l'interprétation données par M. Laurent soient correctes. Il regarde celui-ci comme faisant autorité en la matière, connaissant le dialecte et son histoire, et à en juger par ses lettres et son livre, cette appréciation est juste. Il est évident cependant qu'il a un penchant pour la définition de son livre. En entendant le nom abénakis de " Messipskoik " ou " Massapskouik " les Français eurent bientôt fait de le prononcer *Missiskouy* d'abord, *Missiskoui*, et finalement *Missisquoi*, sans guère s'inquiéter de la signification du mot. (1) Il était tout naturel pour eux de se servir du nom donné par ces Indiens, qui, d'abord groupés çà et là sous différents noms à travers les colonies de la Nouvelle-Angleterre, au commencement du 17^e siècle, puis, s'y trouvant décimés à la suite de longues années de guerre avec les Anglais, vers l'année 1680, avaient

(1) Dès 1739, les Français écrivaient " Missisquoi ". (Ar. Can. 1904, p. 26).

fini par se réfugier au Canada, à Bécancour et à Saint-François, près du lac Saint-Pierre. (1)

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de remarquer que le savant abbé Maurault dit que les noms de *Coaticook*, *Memphrémagog* et *Megantic*, que l'on rencontre près du lac Champlain sont aussi d'origine abénaquise, étant dérivés des mots " Koakitek, " (rivière du pays des pins) ; " Mamhrobegak, " (grande étendue d'eau), et " Namesokanjik, " (où le poisson séjourne). M. Laurent, dans sa lettre et son livre, n'épelle pas ces noms indiens de la même manière que l'abbé Maurault, mais tous deux—et M. de Gonzague s'accorde avec eux— nous disent que l'abénaquis qui se parlait du temps du P. Aubéry, S. J. (1712), a subi de nombreuses modifications empruntées aux langues anglaise et française et à d'autres sources. L'abbé Maurault ajoute qu'il ne trouve sur la carte du Canada que ces trois noms dont l'étymologie soit abénaquise. M. Laurent en cite six ou sept autres dans son livre " *Massipskoik* " ou " *Masipskoik* ".

L'aveu de M. Laurent qu'il est possible que le mot signifiant un endroit où il y a eu de grandes pierres soit l'origine du nom Missisquoi et si l'on ajoute que l'on y trouve beaucoup de cailloux et de grandes roches et pierres, des carrières enfin, il me paraît concluant que telle fut l'origine de Missisquoi, ainsi que je le disais dans mon premier article. Il me semble clair que nos ancêtres, français et anglais, ont eu peu de peine à faire *Missiskouy*, *Missisque* et *Missisquoi* du mot " *Messipskoik*. "

D. GIROUARD

(1) Dans mon premier article (*Bulletin*. XI, p. 276) j'ai affirmé, sur l'autorité de Mgr Tanguay, *Répertoire du Clergé*, p. 81. que les Abénaquis avaient habité au lac St-François. C'est sans doute St-François du Lac qu'il voulait dire. La mission de Pierreville a été longtemps connue sous ce nom.

CHARLES-GASPARD PIOT DE LANGLOISERIE

Il naquit à Hanion, évêché de Chartres, en 1655, du mariage de Martin Piot de Langloiserie et de Anne Petit.

M. de Langloiserie passa dans la Nouvelle-France en 1691 comme capitaine d'une compagnie du détachement des troupes de la marine.

En 1693, il remplaçait M. Bizard à la majorité de Montréal.

L'intendant Champigny écrivait au ministre de Pontchartrain le 4 novembre 1693 :

“ M. de Frontenac a commis le sieur de Langloiserie, capitaine en pied, à la charge de major de Montréal, qui était vacante par la mort du sieur Bizard Le dit sieur de Langloiserie est un gentilhomme marié et établi en Canada depuis deux ans, qui mérite bien l'honneur de votre protection et que Sa Majesté ait la bonté de lui accorder l'emploi avec les appointements et la gratification. ” (1)

M. de Frontenac écrivait, à son tour, à M. de Pontchartrain le 4 novembre 1694 :

“ Le sieur de Langloiserie a opté de la charge de major de Montréal et laisse sa compagnie au sieur de la Durantaye, comme vous l'avez ordonné.

“ Il demande que le brevet qu'on lui a envoyé pour cette majorité soit expédié en forme de commission, comme celles que vous avez fait donner, cette année, aux capitaines et qu'elle soit conforme à celle du feu sieur Bizard, son prédécesseur. ” (2)

Le 6 mai 1695, le roi commettait M. de Langloiserie pour commander les troupes au défaut et en l'absence de MM. de Callières et de Vaudreuil.

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 12, c. 11.

(2) Correspondance générale, Canada, vol. 13, c. 11.

Le 14 juin 1695, le roi donnait au sieur de Langloiserie l'ordre de commander à Montréal en l'absence du lieutenant du roi et du sieur de Vaudreuil.

En 1698, M. de Langloiserie demandait au ministre de porter ses appointements à 1200 livres. M. M. de Frontenac et Champigny l'appuyèrent chaudement. Ils écrivaient le 15 octobre 1698 :

“ Nous vous supplions encore de faire quelque considération sur ce que vous représentera le sieur de Langloiserie, major de Montréal, sur la modicité de ses appointements qui ne sont que de 1000 livres. Il y aurait de la justice à les élever à ceux du major de Québec qui sont de 1200 livres, d'autant plus qu'il est à la tête du pays, où il y a plus de fatigues pour lui et plus de dépenses à cause de la forte garnison qui y est toujours. Il passe en France pour ses affaires domestiques, où il n'a point été depuis douze ans. ” (1)

Le 28 mai 1699, M. de Langloiserie devenait major de Québec. Ses appointements étaient augmentés.

Des envieux ayant accusé M. de Langloiserie d'indolence dans le service, le gouverneur de Callières prit vivement sa défense auprès du ministre :

“ J'ai appris que des gens malintentionnés pour le sieur de Langloiserie, major de cette ville, vous avaient fait un portrait de lui qui ne lui ressemble nullement, l'accusant d'indolence dans le service. Je me sens obligé de rendre témoignage à la vérité et de vous dire, Mgr, que l'on ne peut pas avoir servi avec plus d'activité, de zèle et d'affection qu'il a fait pendant qu'il a été sous mes ordres major de Montréal, et qu'il faut que sa grande exactitude lui ait attiré ces mauvais offices par des gens qui n'aiment pas qu'on leur fasse faire leur devoir. S'il se présentait quelques occasions pour son avancement, il mérite l'honneur de votre

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 16; c. 11.

protection, étant un très bon serviteur du roi et très digne sujet." (1)

M. de Langloiserie avait demandé la lieutenance du roi à Trois-Rivières. Le roi ne put la lui accorder, mais pour le dédommager il lui donna, le 27 avril 1700, le rang et le commandement sur tous les autres capitaines.

Le 7 novembre 1700, M. de Callières écrivait au ministre :

" On m'a dit, monseigneur, que vous aviez dessein de faire un gouvernement du poste de Chambly. Si cela était vous ne sauriez choisir un officier plus propre que le sieur de Langloiserie, major de cette ville, qui y a commandé longtemps avec distinction, étant très capable de remplir l'emploi qu'on voudra lui donner." (2)

M. de Callières se trompait cependant, le ministre n'avait nullement cette intention.

En juin 1703, M. de Langloiserie était promu lieutenant du Roi à Québec.

Deux années plus tard, le 24 juin 1705, il obtenait la croix de Saint-Louis.

M. de Langloiserie mourut à Québec le 21 février 1715.

CRETE-DE-COQ

Il y a dans la paroisse de Sainte-Ursule, comté de Maskinongé, un rang qui porte le nom de Crête-de-Coq.

D'après le savant abbé Bois, qui fut curé de Maskinongé, ce nom tire son origine d'un Anglais du nom de Christian Corek, qui fut un des premiers habitants de ce rang. Nos bons habitants trouvant ce nom trop difficile à prononcer désignèrent leur voisin anglais sous le surnom de Crête-de-Coq. De l'individu ce nom passa bientôt au rang, qui l'a conservé. R. DE LESSARD

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 17, c. 11.

(2) Correspondance générale, Canada, vol. 18, c. 11

L'HONORABLE FRANÇOIS BABY

François Bâby était fils de Raymond Bâby et de Thérèse LeCompte Dupré. Né le 4 octobre 1733, à Montréal, il entra jeune au collège des Jésuites, à Québec, où il fit son cours d'études.

Durant la guerre de la conquête les quatre frères Bâby prirent une part active à la défense de la colonie. François, alors dans toute la vigueur de la jeunesse, se distingua dans les diverses expéditions, servit sous M. de Beaujeu à la bataille de la Monongahéla, et tint la campagne jusqu'à la reddition de Québec.

Au printemps de 1760, il passa à La Rochelle, avec l'intention probablement de rester en France. François Bâby séjourna plus de deux ans en France, où il avait des intérêts considérables pour son commerce et pour le recouvrement d'un fort montant de valeurs en papier-monnaie, qu'il comptait retirer du gouvernement du Roi qui l'avait émis forcément au Canada. Ses espérances, comme celles de bien d'autres porteurs, furent réduites en réalité à presque rien pour son papier, et la Cour oublia ses services.

Il revint à Québec, et la paix étant conclue, il y reprit son commerce en société avec M. Chartier de Lotbinière. Comme la colonie n'attendait plus rien du côté de la France et était définitivement cédée à l'Angleterre par les traités, il prêta le serment d'allégeance au nouveau Roi et devint, en s'y soumettant, un sujet loyal et fidèle, comme son frère Duperron Bâby, au Détroit. De même que celui-ci, qui fut appelé à rendre dans le Haut-Canada des services importants au nouveau gouvernement, de même François Bâby en rendit de semblables dans le Bas-Canada. Tous deux s'avancèrent d'un pas égal et ferme dans leur province respective et y occupèrent les premières charges.

Après la passation de l'Acte de Québec, en 1774, qui créait un Conseil Législatif pour la colonie, le gouverneur appela François Bâby à en faire partie. En octobre de l'année suivante, à l'occasion de l'insurrection des Américains, il fut nommé capitaine de la deuxième compagnie des miliciens de la ville de Québec, et comme tel il fut un de ses défenseurs lors de l'assaut par Montgomery. Peu après il fut promu major de toutes les milices de la ville et du district de Québec ; et, en 1778, lieutenant-colonel, en remplacement de son cousin, le colonel LeCompte Dupré. En janvier 1779, il était nommé commissaire canadien des transports militaires, et, en 1781, on lui confiait le poste d'adjudant-général des milices, succédant à M. Cramahé.

Durant l'invasion américaine, il rendit les plus grands services à la Couronne d'Angleterre.

Dès lors, il jouissait d'un grand crédit auprès du gouverneur Haldimand. Il devint son aviseur confidentiel et un appui sur lequel il comptait pour s'assurer de la loyauté des Canadiens-Français et rechercher ceux qui sympathisaient avec les rebelles. C'est ainsi que M. Bâby dut faire une enquête sur les agissements de M. de Sales, Laterrière, qui fut arrêté, puis éloigné du pays jusqu'à ce que la paix fut rétablie.

Quoique dévoué à l'Angleterre, il n'en rendit pas moins d'incalculables services à ceux de ses compatriotes qui, cédant aux sollicitations des émissaires des colonies, étaient exposés à tomber aux mains des autorités. La correspondance qu'il a laissée en fait foi. Le fameux du Calvet, lui-même, le reconnaît dans une lettre où il lui demande toute sa protection, et dit tout le contraire de ce qu'il avance dans son livre, pour flatter, comme sujet apparemment dévoué, les autorités impériales et dénigrer en même temps les Canadiens-Français. M. Bâby usa de son crédit pour faire relâcher

ou laisser en liberté ceux, parmi les compromis, qu'il savait devoir rentrer dans le devoir. Plusieurs lui durent leur liberté. On était sûr, en s'adressant à lui, de n'être pas repoussé et d'obtenir son appui quand l'intérêt public n'en souffrait pas dans ces temps orageux.

Lors de la nouvelle constitution créée en 1796, qui divisait la colonie en deux provinces, M. Bâby fut encore choisi comme un des membres du Conseil Législatif et fut aussi nommé membre du Conseil Exécutif du Bas-Canada. Comme tel il prit une part effective dans le gouvernement et la législature de sa province pendant près d'un demi-siècle.

En formant partie du Conseil Exécutif, qui était alors constitué en Cour d'Appel, M. Bâby se trouvait *ex officio* un des juges de cette Cour. Son grand sens, sa droiture et son impartialité, joints aux lumières professionnelles du juge en chef et du procureur du Roi, ses collègues, suppléèrent chez lui à une étude spéciale et approfondie des lois, qu'il n'avait pas été à même de faire. (1)

M. François Bâby était parvenu déjà à un certain âge quand il se décida à se marier. Il épousa à Québec, le 27 février 1786, Marie-Anne Tarieu de Lanaudière, fille de feu l'honorable Charles-François Tarieu de Lanaudière, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, et conseiller au Conseil Législatif du Bas-Canada, seigneur de Sainte-

(1) Les notes qu'il a transcrites pour parvenir à ses décisions judiciaires montrent un travail consciencieux et intelligent; on y voit un discernement qui mène à l'équité et rappelle l'esprit juste de nos prud'hommes d'autrefois. *Rectum enim est iudex.* Ces notes sont conservées avec respect par son petit-fils, l'honorable juge Bâby, de Montréal, un des anciens membres, lui aussi, de la présente Cour d'Appel.

Anne de la Parade, Saint-Valier, Saint-Pierre-les-Becquets et autres lieux, et de dame Catherine Le Moyne de Longneuil. Cette femme accomplie était aussi petite-fille de la célèbre *Madelon Jarret de Verchères*.

La vie de M. Bâby fut longue, laborieuse et très active. Le gouvernement lui confia plusieurs charges et commissions, et entr'autres, en 1801, celle de commissaire pour administrer les biens des Jésuites.

Sous le régime qui précéda la constitution de 1791, il fut nommé conjointement avec MM. Williams et Taschereau, commissaire pour s'informer de l'état des esprits, dans nos campagnes, à l'égard du gouvernement ; mission fort délicate assurément, mais dont, avec l'aide de ses collègues, il s'acquitta avec prudence, discrétion et grand discernement. Lord Dorchester l'avait en haute estime et ne cessait de lui en donner des témoignages des plus flatteurs. Il s'inspirait volontiers auprès de M. Bâby de ce qui intéressait le bien public, reconnaissant en lui beaucoup de perspicacité, de droiture et une intégrité à toute épreuve. Ces excellents rapports durèrent longtemps après le retour du noble lord en Angleterre et jusqu'à sa mort. Sa correspondance témoigne d'une sincère et durable amitié entre lui et la famille Bâby.

Le gouverneur Haldimand continua aussi à correspondre avec M. Bâby et à s'intéresser à sa famille. C'est ainsi qu'il aida à l'avancement de ses neveux, les trois frères Bâby qui entrèrent dans l'armée anglaise.

Sir Robert-Shore Milnes ayant convoqué au château Saint-Louis, le 6 février 1802, les commandants des milices de la province, afin d'apporter par une nouvelle législation, plus d'efficacité dans le service de la milice, et sachant l'intérêt que M. Bâby portait à ce corps, le proposa comme président du comité et il fut porté unanimement à la présidence.

A diverses reprises M. Bâby fut appelé, par lettres-

patentes, à présider le Conseil Législatif : une première fois par lord Dorchester, une autre par sir Robert-Shore Milnes, et une troisième fois par l'administrateur Dunn. On lui proposa même la charge d'administrateur en l'absence du gouverneur-général, mais ne voulant pour aucune considération prêter le serment du *test*, il déclina l'honneur de cette fonction.

Il n'est pas sans intérêt de mentionner que dès 1790 l'on s'occupait de l'abolition de la *tenure seigneuriale*. Comme membre du Conseil Exécutif et du comité chargé de s'enquérir de la question, M. Bâby prit une ample part aux travaux du comité, qui fit rapport en faveur de l'abolition. M. Bâby partageait à ce sujet les opinions de M. de Lanaudière dont les intérêts étaient en jeu comme propriétaire, lui aussi, de plusieurs seigneuries, mais chez lesquels l'intérêt public l'emportait sur tout.

En 1811, la guerre étant devenue imminente du côté des Etats-Unis, il fallait absolument des officiers valides et actifs dans ces temps critiques. M. Bâby, à cause de son grand âge et de sa faible santé, se démit de ses fonctions d'adjutant-général des milices et fut remplacé par Charles-Gaspard de Lanaudière, son beau-frère. Après le décès, en juillet de la même année, de Charles de Lanaudière, frère du précédent et membre du Conseil Législatif, lequel remplissait la charge de grand-voyer, M. Bâby fut nommé à ce dernier emploi (en septembre suivant).

Durant sa longue carrière, sous le régime anglais, M. Bâby ne dévia jamais de sa ligne de conduite tracée par son serment et son devoir. Il la suivit jusqu'à la fin avec zèle, fermeté et constance. Tous les gouverneurs depuis la conquête trouvèrent en lui un conseiller sage et prudent, et furent bien aise d'utiliser ses services, en particulier dans les circonstances difficiles. La continuité du crédit et de la faveur dont il

a joui pendant un demi-siècle auprès d'eux suffit à elle seule, pour montrer qu'il en était digne et qu'il ne pouvait manquer de les maintenir par les qualités réelles et reconnues du vrai mérite.

Mais, malgré ses excellentes qualités, et peut-être à cause de cela même, M. Bâby rencontra des envieux, comme Duperron Bâby, son frère, en rencontra aussi. En devenant sujets anglais dans toute l'acceptation du mot, tous deux en avaient accepté les devoirs et les remplissaient avec une loyauté à toute épreuve. Cette fidélité de M. François Bâby à la Couronne et à son gouvernement dans sa province ne manqua pas d'être critiquée par certains de ses compatriotes français de Québec. Suivant eux, il s'était trop *anglifié* et ils cherchaient à le rendre impopulaire en le décrivant à cet égard.

Toutefois sa réputation était solidement établie. Son intégrité comme homme public, sa probité en affaires, la dignité de son caractère et de sa conduite, lui valurent de conserver l'estime et le respect de la grande masse de ses concitoyens.

Il s'éteignit doucement de vieillesse, à l'âge de 87 ans, entouré de ses enfants, le 9 octobre 1823.

Catholique sincère et pratiquant, il s'était, sans ostentation, appliqué à en remplir les devoirs exactement. Le clergé le comptait comme un de ses appuis fidèles ; nos communautés religieuses lui doivent aussi beaucoup. Les directeurs du séminaire de Québec, dont il était le voisin, pour témoigner de l'estime et de la considération qu'ils avaient pour le défunt, réclamèrent, comme une faveur, de déposer ses restes près de ceux des bienfaiteurs de leur maison, dans le caveau de leur chapelle.

Sa veuve lui survécut jusqu'en 1844 et put maintenir, dans une honnête aisance, la position sociale de la famille.

P.-B. CASGRAIN

LES OUVRAGES DE HERBERT LAURE



MGR ALEXANDRE-ANTONIN TACHÉ
PREMIER ARCHEVÊQUE DE SAINT-BONIFACE

(1) Publié sous le pseudonyme Jaldon de Méphalé.
(2) En 1877 cet ouvrage en était à sa troisième édition.

LES OUVRAGES DE HUBERT LARUE

Le défricheur de langues. Tragédie-bouffe en trois actes et trois tableaux. 1859. 8 pp. in-8. (1)

Université Laval de Québec. Thèse pour le doctorat en médecine, présentée et soutenue le 15 juin 1859, par F.-A.-H. LaRue, licencié en médecine. Du suicide.— Québec : de l'imprimerie de St-Michel et Darveau, 11, rue Lamontagne, basse-ville—1859—128 pp. in-8.

Voyage autour de l'île d'Orléans. (Soirées Canadiennes, 1861, de p. 113 à p. 173).

Réponse au Mémoire de MM. Brousseau, frères, imprimeurs des Soirées Canadiennes, par F.-A.-H. LaRue (un des collaborateurs). Québec—1862.—10 pp. in-8.

Les chansons populaires et historiques du Canada (Foyer Canadien, 1863, de p. 321 à p. 384).

Eloge funèbre de M. l'abb. L.-J. Casault, premier recteur de l'université Laval, prononcé le 8 janvier 1863, par F.-A.-H. LaRue, M. D. L.—Québec, atelier typographique du Canadien, 21, rue Lamontagne—1863—29 pp. in-18.

Les chansons historiques du Canada. (Foyer Canadien, 1865, de p. 5 à p. 72).

Éléments de chimie et de physique agricoles, par F.-A.-H. LaRue, maître ès arts, docteur en médecine, membre correspondant de la Société de médecine de Louvain (Belgique), professeur à l'université Laval. Québec, imprimerie de l'Événement—1868—38 pp. in-12.

Petit manuel d'agriculture à l'usage des écoles élémentaires, par Hubert LaRue. Approuvé par le Conseil de l'Instruction Publique.—Québec : atelier typographique de Léger Brousseau, no 7, rue Buade—1870—53 pp.—in-12. (2)

(1) Publié sous le pseudonyme Isidore de Méplats.

(2) En 1877, cet ouvrage en était à sa treizième édition.

Etude sur les industries de Québec, par Hubert LaRue. Québec, atelier typographique de Léger Brousseau, 7, rue Buade—1870—47 pp. — in-12.

Mélanges historiques, littéraires et d'économie politique, par Hubert LaRue—Québec, Garant et Trudel, éditeurs, rue La Fabrique—1870—299 pp. in-8.

Les corporations religieuses catholiques de Québec, par Hubert LaRue. Québec, Aug. Côté & Cie, imprimeurs-éditeurs—1870—24 pp. in 8.

The Catholic religious corporations of the city of Quebec by Hubert LaRue. (Translated from the french)—Quebec : printed by George-Thomas Cary, Fabrique street—1870—25 pp. in-8.

Petit manuel d'agriculture à l'usage des cultivateurs, par Hubert LaRue. Approuvé par le Conseil de l'Instruction publique et par le Conseil d'agriculture, Edition spéciale publiée par l'ordre de l'honorable ministre de l'agriculture de la province de Québec. Québec : C. Darveau, imprimeur-éditeur, no 8, rue La Montagne—1873—69 pp. in-12.

Histoire populaire du Canada ou Entretiens de madame Genest à ses petits-enfants, par Hubert LaRue—Québec, Blumhart & Cie, libraires-éditeurs, no 26, rue Saint-Pierre—1875—216 pp. in-8. (1)

De la manière d'élever les jeunes enfants au Canada ou Entretiens de madame Genest à ses filles, par Hubert LaRue—Québec, C. Darveau, imprimeur-éditeur, no 82, rue de la Montagne—1876—128 pp. in-12.

Les corporations religieuses catholiques de Québec et les nouvelles taxes qu'on veut leur imposer, par Hubert LaRue. Québec, Aug. Côté & Cie, imprimeurs-éditeurs—1876—28 pp. in-8.

(1) Il y a eu une seconde édition.

The catholic religious corporations of the city of Quebec and the proposed new taxations, by Hubert LaRue (Translated from the French) Quebec, printed by George-Thomas Cary, Buade street—1877—VI † 26 pp. in-8.

Eloge de l'agriculture. Rapport du docteur Hubert LaRue sur le concours d'agriculture ouvert par l'Institut Canadien de Québec. (Annuaire de l'Institut Canadien de Québec—1878. No 5, p. 83 à p.101).

Petit manuel d'agriculture, d'horticulture et d'arboriculture, par Hubert LaRue—Québec, C. Darveau, imprimeur—1878—108 pp. in-8.

Voyage sentimental sur la rue Saint-Jean. Départ en 1866, retour en 1880. Causeries et fantaisies aux 21. Par Hubert LaRue—Québec, typographie de C. Darveau—1879. 168 pp. in-12. (1)

Petite grammaire française très élémentaire à l'usage des jeunes enfants (Livre du maître et de l'élève), par Hubert LaRue. Québec, typographie de C. Darveau—1880—36 pp. in-24.

Petite histoire des États-Unis très-élémentaire ou Entretiens de madame Genest avec ses petits-enfants, par Hubert LaRue. A mes enfants—Québec, imprimerie Augustin Côté & Cie—1880—22 pp. in-24.

Petite arithmétique très élémentaire à l'usage des jeunes enfants (livre du maître et de l'élève), par Hubert LaRue. Québec, typographie de C. Darveau—1880—IV x 13 pp. in-24.

Mélanges historiques, littéraires et d'économie politique par Hubert LaRue.—Volume II. Québec, imprimerie de P. G. Delisle, 1, rue Port Dauphin—1881—275pp. in-8.

(1) On lit sur la couverture : " Pour paraître prochainement—*Deuxième voyage sur la rue Saint-Jean, Départ en 1880, retour en 2880.* " Cet ouvrage n'a pas paru.

REPONSES

Les frères Pinguet. (XI. IX, 1092.)—Trois frères Pinguet servirent comme officiers dans notre milice pendant la guerre de 1812-13.

Bon sang ne peut mentir, dit le proverbe. Les frères Pinguet ténaien de bonne souche puisque leur père, Charles Pinguet de Vaucour, négociant à l'aise de la basse-ville de Québec, avait servi en qualité de lieutenant dans la deuxième compagnie de milice, capitaine François Baby, pendant le siège mémorable de 1775. M Pinguet fut marguillier de la paroisse de Québec et magistrat de la cité pendant un grand nombre d'années. Il mourut à Québec, respecté de tous, le 28 mai 1821, à l'âge de 81 ans. De son mariage avec Françoise Chauveau il eut, entr'autres enfants, Luce qui se maria à Jacques Voyer et qui avait l'ardeur militaire de ses frères puisqu'elle suivit son mari sur les frontières en 1812-13, Louis-Basile, François-Xavier et Charles-Casimir.

Louis-Basile Pinguet, l'aîné, naquit à Québec, le 6 mai 1777.

Le 28 mai 1812, Sir George Prevost le nommait assistant adjudant-général des milices du Bas-Canada.

En 1821, Louis-Basile Pinguet était contre-maître du guet.

Il mourut à Québec le 3 août 1853, à l'âge de 76 ans et 3 mois.

“ Quoique possesseur d'une certaine aisance, il avait toujours vécu avec la plus grande simplicité, se refusant toutes dépenses superflues, afin d'avoir à sa disposition plus de moyens de secourir les pauvres. ”

Le deuxième des frères Pinguet, François-Xavier, naquit à Québec le 27 mars 1778.

Il mourut à Québec le 24 décembre 1820.

Sa veuve—Charlotte Mure, fille de l'honorable John

Mure—se remaria à l'honorable Jean-Baptiste Taché, frère de sir Paschal-Etienne Taché.

Charles-Casimir, le troisième des frères Pinguet, naquit aussi à Québec le 27 décembre 1781.

Dès les premières rumeurs de guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis, Charles-Casimir Pinguet se fit donner une commission de lieutenant dans les *Canadian Fencibles*, régiment presque entièrement composé de Canadiens-Français.

A la bataille de Châteauguay, le 13 octobre 1813, Pinguet était lieutenant de la compagnie légère commandée par le capitaine Ferguson. Il seconda avec zèle et habileté les efforts de son capitaine. Le *Témoin oculaire* lui en rend témoignage : “ On n'a pas moins remarqué dans ce combat sévère, le courage et la bravoure du capitaine LaMothe, du département des sauvages, du lieutenant Pinguet, de l'infanterie légère (*Fencibles*) canadienne. . . . ”

Le lieutenant Pinguet écrivait à son frère quelques jours après la bataille de Châteauguay et sur le lieu même de ses exploits : “ Je crois à présent qu'un homme est capable d'endurer sans crever plus de misère qu'un bon chien. ” (1) L'infortuné jeune homme se trompait car il prit dans cette campagne le germe de la maladie qui l'emporta quelques mois plus tard. Il mourut à Saint-Philippe de Laprairie, où son régiment était en cantonnement, le 13 juin 1814.

“ Ses parents, dit la *Gazette de Québec* du 23 juin 1814, perdent en lui un parent affectionné, les officiers de son régiment un ami sincère, et le service un officier qui promettait beaucoup. ”

P. G. R.

(1) Deux des lettres de Charles Pinguet à son frère ont été publiées dans les *Soirées Canadiennes* de 1864. Celle du 21 novembre 1813 donne des détails précieux sur la bataille de Châteauguay.

Le gouverneur Du Quesne. (XI, XII, 1111).

— Les généalogistes français (1) ont trouvé que le gentilhomme qui administra le Canada de 1752 à 1755, orthographiait son nom : *Du Quesne-Menneville*.

Pour faire connaître un peu la famille de ce gouverneur nous commencerons nos notes depuis l'aïeul de M. Du Quesne-Menneville ; il serait facile de remonter encore plus loin mais il nous suffira de débiter avec Abraham I Du Quesne qui naquit en 1610, à Dieppe, devint chef d'escadre en 1647 et lieutenant-général de la marine en août 1677. Ce brave marin expira subitement dans la nuit du premier février 1688.

Abraham I laissa trois fils : Abraham II surnommé le *Grand Du Quesne*, et qui fut l'un des plus célèbres marins du 17^e siècle ; *Etienne* et *Jacob*, qui, tour à tour, embrassèrent la carrière du père. L'aîné, en récompense de ses services, obtint du roi l'érection de sa terre en marquisat.

Afin de se distinguer entre cousins, les fils des trois frères Du Quesne firent des additions à leur nom. Alexandre, fils d'Etienne, utilisa le nom de sa mère : Susanne Le Monnier et signa : Du Quesne-Monnier. Il fut le père de notre gouverneur. M. Du Quesne-Monnier naquit vers 1653 ; entra dans la marine à 24 ans ; enseigne de vaisseau en 1678 ; capitaine de galiote, 1684, et l'année d'ensuite sur brevet capitaine de vaisseau ; chef d'escadre le 5 août 1715 et commandant du port de Toulon en 1725, alors qu'il maria sa fille Ursule à M. Guillaume d'Icard. Au contrat de ce mariage figure Ange Du Quesne, sieur de Menneville. M. Du Quesne-Monnier était commandeur de l'Ordre de St-Louis. Il mourut à Toulon le 17 novembre 1726,

(1) La Chesnaye-Desbois et Badier, *Dict. Généalogique* ; Vte de Magny, *Le Nobiliaire de Normandie*, vol. II, p. 587 ; A. Jal. *Du Quesne et la marine du 17^e siècle*.

âgé de 73 ans ; au moment de sa mort il avait 7 enfants :

1°—Le premier (dont nous n'avons pas le nom) entra dans la marine comme garde en 1697 ; il périt sur le *Vaillant* à l'automne de cette même année.

2°—Le second : *Louis-Marie*, naquit en 1694 ; garde de la marine à treize ans ; enseigne, 1712 ; lieutenant, 1727 ; capitaine, 1738, et chevalier de St-Louis. Mourut, 1747. Louis-Marie contrairement à l'habitude de tous les membres de sa famille signait Du Quesne en un seul coup de plume : *Duquesne*.

3°—Le troisième fils de M. Du Quesne-Monnier et d'Ursule Possel fut *Ange Du Quesne*, sieur de Menneville qui à 12 ans fut garde de la marine, (1714) ; enseigne de vaisseau le 17 mars 1727 ; lieutenant le 1er juillet 1735, et major le 1er janvier 1746. Aimant mieux servir comme capitaine il quitta la majorité le 25 août 1749. Il fut nommé gouverneur du Canada le premier janvier 1752 et devint chef d'escadre en 1755.

Il fit 18 campagnes ; en 1744 il assista au combat rendu par M. de Court (La Bruyère), lieutenant-général, devant Toulon contre une grosse escadre anglaise.

On se battit bien mais la fortune ne fut point du parti de M. de Court, que l'on punit de n'avoir pas été heureux.

M. Du Quesne-Menneville commandait en avril 1759, le vaisseau le *Foudroyant* ; il soutint contre trois vaisseaux anglais un combat qui ne dura pas moins de sept heures. Il fut à la fin contraint de se rendre. (*Gazette de France* 13 avril 1759). Sa conduite fut vivement critiquée ; le ministre, M. de Choiseul-Stainville se montra très dût, mais sans doute, le chef d'escadre parvint à se justifier complètement, car en janvier 1763, il fut fait commandeur de St-Louis, avec

la pension de 3.000 livres. En 1726, le roi lui avait accordé une pension de 200 livres.

Il mourut à Antony (Seine), le 17 septembre 1778, et fut enterré le lendemain dans le cimetière du village. (Registres de St-Saturnin d'Antony).

Il s'était retiré du service le 8 avril 1776, avec les provisions de lieutenant-général et 6.000 livres d'appointements, conservés sur le fonds de la marine.

4^e—Le quatrième fils de Du Quesne-Monnier fut connu sous le nom de *Du Quesne-Cannocier*. Il entra aussi dans la marine, et mourut à Pondichery, en 1750.

5^e 6^e 7^e—*Trois frères* des quatre marins entrèrent dans l'Eglise et l'on ignore ce qu'ils devinrent.

Ange Du Quesne-Menneville est mort sans postérité. Il portait l'écu de ses armes entouré du cordon de l'Ordre de St-Louis, surmonté d'une couronne de marquis, titre dont Sa Majesté l'avait décoré en lui confiant le gouvernement général du Canada. Il avait pour cimier un bras nu armé d'un casse-tête ou massue.

La famille blasonnait : *d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules*. Couronne : de marquis. Supports : deux lions.

Je suis porté à croire que la famille existe encore en France et je compte m'assurer de ce fait bientôt.

RÉGIS ROY.

Mgr de Mornay. (IX, XI, 979.)—M. Régis Roy nous prie de corriger l'impression que ses dernières notes sur Mgr de Mornay (*Bulletin*, vol. XI, p. 346), ont pu produire. Le M. de Mornay ci-mentionné abbé de M. etc., est un cousin du titulaire au siège épiscopal de Québec.

La formule du bon plaisir. (XII, I, 1116.)—Qui de nous n'a pas lu ou entendu répéter maintes fois que la formule : " Car tel est notre *bon plaisir*",

était celle adoptée par la chancellerie de France, avant 1789 ? Des historiens, pour donner plus de crédit à leur assertion, ont précisé et même affirmé que l'usage de cette clause finale avait été introduit par le roi François Ier.

Cette formule blessante et justement décriée a été souvent une arme dont l'ironie et la haine se sont emparées pour attaquer l'ancienne monarchie, que l'on a appelée le *règne du bon plaisir*. La croyance générale à ce sujet s'était tellement enracinée de nos jours, qu'on l'admettait sans le moindre contrôle.

Cependant si, comme l'a fait le comte de Malastric (*Bibliothèque de l'École des chartes*, tome XLII), on consulte les recueils d'édits, de lettres-royaux et d'ordonnances, depuis François Ier jusqu'à Louis XVI, on verra qu'il n'y a pas un seul de ces actes où ait été employée la formule : " Car tel est notre bon plaisir. " Celle qui fut constamment en usage avant 1789, c'était : " Car tel est notre plaisir. " Or, il suffit de comparer ces deux phrases pour comprendre combien leur signification est différente.

Le mot plaisir, isolée de l'épithète bon, n'a plus d'autre valeur que celle du mot plaire dans les locutions interrogatives : Plait-il ? Au contraire, par leur réunion, ces deux mots impliquent une idée choquante de caprice et d'odieux arbitraire. On ne dénaturerait pas d'avantage l'expression *car telle est notre volonté*, si l'on y intercalait l'épithète bonne et si l'on écrivait : " Car telle est notre bonne volonté. "

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que cette formule du bon plaisir date du premier Empire. Lorsqu'en 1804 le gouvernement monarchique fut rétabli en France, la chancellerie impériale adopta ce protocole, et la Restauration le conserva, sans même soupçonner peut-être l'origine de cette innovation qui s'était introduite sous le régime impérial.

BOREL D'HAUTERIVE

Le premier prêtre ordonne au Canada. (XI, XI, 1105.)—Le 29 juillet 1657, MM. Gabriel de Queylus, Dominique Galinier, Gabriel Souart, prêtres de Saint-Sulpice, et François D'Allet, *ducres*, arrivaient à Québec.

Un peu moins de deux années plus tard, le 16 juin 1659, Mgr de Laval mettait à son tour pied à terre dans la capitale de la Nouvelle-France.

Les biographes de M. D'Allet nous apprennent qu'il reçut l'onction sacerdotale le 15 août 1659, c'est-à-dire deux mois après l'arrivée de Mgr de Laval dans la Nouvelle-France.

M. D'Allet a-t-il été ordonné à Québec ?

Le *Journal des Jésuites*, tenu par le supérieur de la mission lui-même, enregistre les moindres événements religieux qui se passent à Québec. Il est peu probable qu'il aurait oublié de noter un fait aussi important que la première ordination faite par Mgr de Laval au Canada. M. D'Allet a dû être ordonné au cours d'un voyage en France.

M. Henri de Bernières est, croyons-nous, le premier prêtre ordonné dans la Nouvelle-France.

La vénérable mère Marie de l'Incarnation dit dans une de ses lettres :

“ Un neveu de M. de Bernières l'a voulu suivre (Mgr de Laval). C'est un jeune gentilhomme qui ravit tout le monde par sa modestie. Il se veut donner tout à Dieu à l'invitation de son oncle et se consacrer au service de cette nouvelle église, et afin d'y réussir il se disposa à recevoir l'ordre de prêtrise. Ses vœux furent bientôt exaucés, car il fut le premier ordonné à Québec dans l'église paroissiale (13 mars 1660) ”

“ L'abbé Henri de Bernières, lisons-nous dans *Les Ursulines de Québec* (tome II, p. 13), arriva à Québec avec Mgr de Laval, et pendant quarante ans, il fut par ses vertus sacerdotales, le modèle du clergé, la joie et

l'appui du premier pasteur, l'honneur de l'Eglise du Canada. Il avait été le premier prêtre ordonné au Canada, et il dit sa première messe dans notre chapelle avec grande solennité, le 19 mars 1660. ”

Le general Murray et les processions religieuses. (XII, I, 1121.)—Il est parfaitement vrai que, pendant qu'il était gouverneur de Québec, Murray obligea les militaires à saluer toutes les processions religieuses des Canadiens. Ceci n'a pas été fait par un ordre du jour, mais bien par un ordre permanent qui est encore en force aujourd'hui. Cet ordre, daté du 4 novembre 1759, ne s'appliquait qu'à Québec pour la bonne raison que les Anglais n'étaient encore maîtres que de cette ville. Je ne sais si un ordre semblable a été promulgué à Montréal, après la capitulation de cette ville, mais la chose est plus que probable. Un N. B. à la fin de cet ordre dit qu'il devra être lu à la garnison une fois par mois.

Dans son ouvrage *The Siege of Quebec*, M. A.-G. Doughty dit, pages 317 et 318 du troisième volume :

“ Special provision was made not only for the protection of their property, but for a due and proper respect for their religious observances. Thus we find it stated in the General Orders of the 4th of November that “ The French inhabitants of Quebec, by the capitulation, being intitled to the possession of their effects, and His Majesty's proclamation for the free exercise of their religion, it is determined to punish all robbing and plundering, or insult offered to their persons, in an exemplary manner ; and when any of their processions are made in the public streets, it is ordered that the Officers pay them the compliment of the hat, because it is a civility due to the people who have chosen to live under the protection of our laws ; should this

piece of ceremony be repugnant to the consciences of any one, they must retired when the procession approaches.”

F.-J. A.

Ordre de Pie IX. (VI, VIII, 737.)—Dans une lettre apostolique, donnée à Gaëte sous l’anneau du Pêcheur, le 17 juin 1847, Pie IX institua un ordre de chevalerie qui est aujourd’hui connu sous le nom d’Ordre de Pie IX.

Cet ordre se divise en deux classes : les commandeurs et les chevaliers.

La décoration de Pie IX est une croix d’or à huit pointes, dont les intervalles sont remplis de flammes rayonnantes. Sur un cartouche en émail blanc, qui se trouve au milieu, on lit *Pius IX* et ce cartouche est entouré d’un ruban en émail bleu, sur lequel se lit, en lettres d’or, la légende : *Virtute et merito*. Derrière se trouve la date : *Anno 1847*.

Le ruban qui attache la décoration est en moire bleu sombre avec un bord rouge.

Les Canadiens suivants ont reçu la décoration de l’Ordre de Pie IX :

COMMANDEURS

Hon. Thomas-Jacques-Jean Loranger, Montréal.

Alfred Larocque, Montréal, 1867.

Olivier Berthelet, Montréal, 1869.

P.-J.-O. Chauveau, Montréal, 1873.

CHEVALIERS

B.-A. Testard de Montigny, Montréal, 1884.

Lucien Forget, Montréal, (1898).

Hugh Murray, Québec.

Euclide H. Richer, Saint-Hyacinthe (1896).

Joseph Taillefer, Whitewood, N. O., 1873.

Noé Raymond, Saint-Hyacinthe (1896).
M.-J.-A. Prendergast, Montréal.
Edouard Leteuvre de Bellefeuille, Montréal, 1869.
Honorabile Alphonse Desjardins, Montréal (1872).
Charles-E. Rouleau, Québec, 1905.

Sir John Franklin et le Canada. (VII, III, 784).
— Nous lisons dans la *Canadian Magazine* de avril 1825 : “ Les officiers de l'expédition par terre au pôle Arctique, le capitaine Franklin, commandant, le lieutenant Kendal, astronome, le docteur Richarson, chirurgien et naturaliste, et M. Drummond, botaniste, sont arrivés d'Angleterre, via New-York, à Niagara, le 2 courant, et après avoir examiné les chutes, se sont embarqués dans un paquebot pour York dans la soirée du 4. On dit que tout le parti s'assemblera à Bear Lake, et que dans le printemps de 1826 il descendra la rivière McKenzie et s'embarquera sur la mer polaire en juillet de la même année, et fera voile dans la direction du couchant vers Icy Cape. S'ils ne peuvent rencontrer là le capitaine Parry, le *Blossom* de 28 canons (qui a fait voile récemment d'Angleterre aux mers du sud) les attendra dans le détroit de Behring, au cas où l'expédition atteindrait ce point. ”

Franklin revint au Canada en 1827.

Le 16 août de cette même année, il posait la pierre angulaire du canal Rideau. Une lettre adressée à la *New Montreal Gazette* et datée du même jour dit à ce sujet :

“ J'ai ce soir à vous communiquer un des événements les plus importants qui aient eu lieu au Canada, — un événement qui sans aucun doute formera une ère dans l'histoire de ce pays pour les âges à venir. Ce n'est rien moins que la pose de la première pierre des portes du Canal Rideau. Hier soir, tard, le capitaine

Franklin, le célèbre voyageur, est arrivé aux quartiers généraux du 71^{ème} régiment, maintenant en devoir ici. Le colonel By décida alors de souhaiter la bienvenue dans les régions de l'hospitalité et de la civilisation à cet entreprenant voyageur d'une manière qui identifierait son retour avec une grande entreprise si hautement profitable au continent qu'il a si longtemps exploré c'est-à-dire la pose de la première pierre des portes du canal Rideau. Ce matin donc, à 4 heures, la pierre pesant 1 $\frac{3}{4}$ tonne fut mise sur son lit. Le colonel By accompagna Franklin à l'endroit et le célèbre voyageur frappa la pierre bien en forme."

La milice d'élite et incorporée. (XI,IX,1087)

—C'est le 28 mai 1812 que sir George Prevost forma quatre bataillons de milice d'élite et incorporée. La liste des officiers de ces quatre bataillons intéressera peut-être un bon nombre de lecteurs :

PREMIER BATAILLON

Quartier-général : Pointe-aux-Trembles.

Etat-major : Louis de Salaberry, lieutenant-colonel commandant ; L.-A. Duchesnay, major ; J.-Bte d'Estimauville, adjudant ; J. Voyer, payeur ; John Coates, quartier-maître ; Joseph Painchaud, chirurgien.

Capitaines : Pierre Bazin ; Pierre Laforce ; Bernard-Antoine Panet ; J.-W. Woolsey ; Philippe Panet ; John McKay ; Olivier de Lagorgendière ; Isaïe Boudreau.

Lieutenants : George de Tonnancour ; Joseph de Varennes ; Etienne de Varennes ; Joseph-Stephen McKay ; George Finlay ; Louis Gariépy ; Pierre Garneau.

Enseignes : Lous-Etienne Faribault ; Louis Rolette ;
Thomas Fortier ; Edouard Larue ; Séraphin Primeau ;
Louis Méthot ; Antoine Parent ; Augustin Mercure.

DEUXIÈME BATAILLON

Quartier-général : La Prairie de la Madeleine.
Etat-major : J. B. Hertel de Rouville, lieutenant-colonel commandant ; P.-J. Mailhiot, major ; Michel Curot, adjudant ; François Rolland, payeur ; David Lukin, quartier-maître ; T. A. Talham, chirurgien.

Capitaines : René de LaBruère ; Chevalier de Beaujeu ; Pierre Weilbrenner ; Piedmont de La Bruère ; Pierre Grisé ; Stephen McKay.

Lieutenants : François-Victoire Malhiot ; Testard de Montigny ; Guillaumè Lamøthe ; J.-M. de Tonnancour.

Enseignes : J.-B.-Etienne Laviolette ; Pierre Marassé ; Ed-Martial Leprohon ; J.-François Bouthillier ; Edouard Kimber ; Philippe Vignau ; Robert Grant ; Pierre Levesque.

TROISIÈME BATAILLON

Quartier-général : Berthier-en-haut.

Etat-major James Cuthbert, lieutenant colonel commandant ; C. S. de Bleury, major ; Charles Delay, adjudant ; François Boucher, payeur ; John Dogherty, quartier-maître ; Gustave Iserhoff, chirurgien.

Capitaines : J.-B.-P. de Courval ; Saint-Vallier Mailloux ; Charles Lemaistre Auger ; Antoine Saint-Louis ; Pierre Vézina ; N. B. Doucet.

Lieutenants : Antoine Bazin, Etienne Ranvoysé, J.-F. Dame ; François Dézéry ; X. Loiseau Chalon.

Enseignes : William Aird ; Petrus Noiseux ; Benjamin Schiller ; Eustache-Antoine de Bellefeuille ; Joseph LeBlanc ; Hercule Olivier.

QUATRIÈME BATAILLON

Quartier-général : Saint-Thomas de Montmagny.

Etat-major : J.-P.-T. Taschereau, lieutenant-colonel commandant ; Louis Dunière, major ; Robert Tanswell, adjudant ; Henry Cowan, payeur ; Jean Masse, quartier-maître ; Gaspard Couillard, chirurgien.

Capitaines : J.-Bte. Larue ; Charles Huot, Louis Boucher, Charles Taché.

Lieutenants : Gaspard Boisseau ; Edouard Pratte ; Joseph Blanchet.

Enseignes : Pierre de Tonnancour ; Charles Fournier ; François Paré ; Jacques Langevin.

Les "histoires" ou "genealogies" de familles (V, IX, 658.)—A ajouter à la liste des "histoires" ou "généalogies" de familles publiée dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. IX, p. 276, et vol. X, p. 159 :

La famille Le Moine. Mémoire de famille (privé) 28 pp. in-8. S. l. n. d.

Notices généalogiques sur la famille Guibord—A. Bureau & Frères, imprimeurs, 550, rue Sussex, Ottawa—1904—34 pp. in-8.

La famille Demers, d'Etchemin, par l'abbé Benj. Demers—Lévis, 1905. 124xXVII pp. in-8.

Généalogie de la famille Lepage (branche du district de Rimouski), par J. W. Miller. (Cette généalogie a été publiée, en 1905, dans le *Progrès du Golfe*, de Rimouski).

QUESTIONS

1123—*La Gazette de Québec* du 23 décembre 1837 dit qu'Amury Girod, le patriote qui se flamba la cervelle au moment où il allait être fait prisonnier, fut enterré sur la voie publique " avec un pieu entoncé à travers le corps, ainsi que le veulent nos lois pour inspirer plus d'horreur du crime de suicide. " C'est la première fois que j'entends parler de cette loi. A-t-elle réellement existée ? G. B. A.

1124—Quand a-t-il été question pour la première fois d'annexer l'île de Montréal à la province du Haut-Canada afin de donner à cette province un port océanique indépendant du Bas-Canada ? XXX

1125—Est-il bien vrai qu'une ordonnance de Louis XV accordait la noblesse héréditaire à la troisième génération de chevaliers de Saint-Louis ? XXX

1126—J'ai devant moi une carte de l'île Visitation, située vis-à-vis le Sault-au-Récollet. Cette carte datée du 2 septembre 1768 est de Jean Delisle. J'y vois une espèce de petite chapelle avec la note " oratoire de M. Lesquade. " Quel était ce M. Lesquade ? A. P. F.

1127—Connait-on le nom de cet habitant de Québec qui, occupé à faire la pêche dans les environs de l'île-aux-Oeufs lorsque la flotte de sir Hovenden Walker se jeta sur les récifs de cette île en 1711, y fit un si riche butin. La mère Juchereau rapporte que, de retour à Québec, il fut jeté en prison et qu'il n'obtint sa liberté que sur les instances de quantité de personnes considérables ? XXX

1128—L'ingénieur de Catalogne, qui travailla aux fortifications de Québec, est-il mort au Canada ? G. B.